

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHAIRES Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Parc de stationnement Camille Jullian - Contrat de concession CUB / Central
Parcs - Rapport annuel 2003 du délégataire - Présentation**

Monsieur MILLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société Central Parcs a produit un état récapitulatif des comptes 2003 du parc Saint-Projet / Camille Jullian ainsi qu'un rapport analysant la qualité et les conditions d'exécution de service public au cours de cette même année.

Il est rappelé que la mission de la Société Central Parcs s'effectue dans le cadre d'une concession, le délégataire assurant l'exploitation du service ainsi que les investissements.

Le parc Camille Jullian, qui compte 340 places, a été confié à la Société Central Parcs pour une durée de 35 ans à la date du 03 décembre 1991, ce qui signifie une fin de contrat fixée au 31 décembre 2026.

Les principaux éléments ayant marqués l'exercice 2003 sont les suivants :

• **Evolution de la fréquentation et des recettes**

	2001 €	2002 €	Ecart 2001 / 2002		2003 €	Ecart 2002 / 2003	
			€	%		€	%
Recettes Horaires HT	483 568	474 370	- 9 198	- 1,9 %	461 510	- 12 860	- 2,71 %
Recettes Abonnés HT	379 598	385 293	+ 5 695	+ 1,5 %	442 984	+ 57 691	+ 14,97 %
Recettes Totales d'Exploitation HT	863 166	859 663	- 3 503	- 0,4 %	904 494	+ 44 831	+ 5,21 %
Nombre d'entrée Usagers Horaires	157 828	144 338	- 13 490	- 8,5 %	134 999	- 9 339	- 6,47 %
Nombre Moyen d'abonnés sur l'année	449	508	+ 59	+ 13,14 %	525	+ 17	+ 3,35 %

Les recettes horaires se sont élevées à 461 510 € HT en 2003 contre 474 370 € HT en 2002, soit une variation de -2,71 % entre 2002 et 2003. Cette diminution des recettes est la conséquence directe de la fréquentation horaire qui chute pour la 2^{ème} année consécutive.

Cette baisse de fréquentation trouve son origine dans les travaux concernant le tramway cours d'Alsace Lorraine qui ont provoqué des difficultés d'accès au parking et une modification des habitudes des automobilistes.

Il est rappelé que les tarifs horaires avaient fait l'objet d'une revalorisation au 1^{er} juillet 2003 (effective au 1^{er} octobre) allant de 2 % à 6,1 % selon les durées de stationnement pour la période de 7h00 à 19h00.

Le nombre des abonnés a régulièrement augmenté au cours de l'année 2003 en compensation de la perte de fréquentation horaire (+ 17 en moyenne soit + 3,35 %).

Les recettes abonnés ont augmenté de 57 691 € soit + 14,97 %, une revalorisation de 4,35 % à 4,66 % des tarifs des abonnements 24h/24h étant intervenue en 2003, le tarif des abonnements nuit et week-end à destination des résidents n'ayant pas évolué tandis que les abonnements groupes enregistrent une hausse de 9,5 %.

• **Conditions générales d'exploitation**

Le parc de stationnement a continué d'être exploité en 2003, avec la présence systématique d'au moins un agent sur le site, du lundi au samedi de 7h00 à 3h30, et par la télésurveillance en dehors de cette plage horaire.

L'effectif courant d'exploitation a été renforcé par une personne supplémentaire, en période de fin d'année et à l'occasion d'évènements particuliers.

L'équipement du parc a été amélioré notamment par le renforcement de l'éclairage des deux escaliers du parking.

• **Résultats**

	2001 € HT	2002 € HT	Ecart 2001 / 2002		2003 € HT	Ecart 2002 / 2003	
			€ HT	%		€ HT	%
Recettes	892 972	863 144	- 29 828	- 3,3 %	904 501	41 357	+ 4,79 %
Charges d'Exploitation	341 885	409 596	67 711	+ 19,8 %	409 866	270	+ 0,07 %
Impôts et Taxes	34 553	37 482	2 929	+ 8,5 %	43 057	5 575	+ 14,87 %
Autres charges dont financières	546 306	573 028	26 722	+ 4,9 %	417 474	- 155 554	- 27,15 %
Redevances Communauté urbaine de Bordeaux	19 063	16 338	- 2 725	- 14,3 %	18 272	1 934	+ 11,84 %
Résultat Annuel	- 48 835	- 173 300	- 124 465	- 254,9 %	15 831	189 131	-

L'exécution du contrat de concession CUB / Central Parcs a occasionné pour l'année 2003 un solde positif de 15 831 €, soit une augmentation de 189 131 € par rapport à l'exercice 2002.

Il est à noter que le rétablissement de l'équilibre financier est dû à la renégociation du crédit-bail qui a abouti au cours de l'exercice 2003. Cela s'est traduit par un réaménagement des conditions financières accompagné d'un allongement de la durée de financement. Cette dernière se trouve étalée sur 10 années supplémentaires avec un dernier règlement intervenant le 31.08.2021.

Les redevances versées à la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de 2003, essentiellement assises sur les recettes (redevance pour l'occupation du domaine public, l'utilisation et l'exploitation du parc public concédé, redevance sur la publicité, redevance pour frais de contrôle) se sont, pour leur part, élevées à 18 090 € HT, soit une augmentation d'environ 5,22 % par rapport à 2002 (17 193 €). Les écarts entre ces montants et ceux figurant au tableau précédent proviennent d'un décalage entre l'exercice considéré et la date de versement de la redevance correspondante.

Tels sont les principaux éléments ressortant de l'exploitation du parc Camille Jullian par la Société Central Parcs en 2003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2004**

M. MICHEL BROQUA

